

**LE FONDS FIDUCIAIRE D'URGENCE POUR L'AFRIQUE EN FAVEUR DE LA  
STABILITE ET DE LA LUTTE CONTRE LES CAUSES PROFONDES DE LA  
MIGRATION IRREGULIERE ET DU PHENOMENE DES PERSONNES DEPLACEES  
EN AFRIQUE**

**Document d'action pour la mise en œuvre de la fenêtre Corne de l'Afrique  
T05-EUTF-HOA-DJ-41**

**1. IDENTIFICATION**

Intitulé/Numéro	<b>Solutions pérennes pour les populations hôtes, les réfugiés et les migrants les plus vulnérables au Djibouti</b>		
Coût total	Coût total estimé : EUR 20.500.000 Contribution du Fonds Fiduciaire : EUR 20.500.000		
Méthode de d'assistance/Modalités mise en œuvre	Gestion indirecte à travers deux conventions de délégation (PAGODA II), l'une avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et l'autre avec l'Organisation Internationale pour la Migration (IOM)		
Code CAD	122 140 15110 16010	Secteur	Sante Eau et assainissement Secteur public et gestion administrative Services sociaux

**2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE**

**2.1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS**

L'action contribue à l'**objectif n° 2 du fonds fiduciaire**, soit "la résilience" et à l'**objectif n° 3 du fonds fiduciaire** soit "la gestion de la migration". L'action répond aussi au **domaine d'intervention n°1 du plan d'action de La Valette**, soit : "Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées", et plus précisément le domaine n° 1.1 "Investir dans le développement et l'éradication de la pauvreté", et au **domaine d'intervention n°3 du plan d'action de La Valette**, soit "la protection et l'asile".

L'action répond également aux objectifs de développement durables suivants : 1, soit "pas de pauvreté" ; 2 soit, "faim zéro" ; 3 soit "bonne santé et bien-être" et 6 soit "eau propre et assainissement".

Elle vise à soutenir directement le Cadre d'Action Global pour les Réfugiés et les migrants (ou *Comprehensive Refugee Response Framework - CRRF*) via un appui aux priorités identifiées par Djibouti sous ce cadre soit l'accès pour les réfugiés au système de santé et à l'éducation. Le projet

visé également à soutenir les quatre priorités du cadre global pour la migration soit: 1) protéger les droits des migrants; 2) faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières; 3) réduire la fréquence et les effets de la migration forcée et irrégulière; et 4) s'attaquer aux conséquences des catastrophes naturelles et d'origine humaine pour la mobilité.

Enfin, l'action va renforcer les capacités de l'Office National d'Assistance aux Réfugiés et aux Sinistrés (ONARS) en tant qu'organisme national chargé de la gestion et de l'assistance aux réfugiés et aux migrants. Un décret présidentiel est attendu pour officialiser le mandat de l'ONARS sur les migrants.

**L'objectif global du projet** est de protéger les réfugiés et les migrants et de fournir des solutions pérennes à la problématique des réfugiés, des migrants et des populations hôtes en général dans le contexte du CRRF et des engagements pris par le gouvernement de Djibouti dans ces domaines.

**La logique d'intervention de l'action** est la suivante : si Djibouti a les capacités de mieux gérer les flux migratoires mixtes sur son territoire et de fournir de l'assistance aux réfugiés, migrants et populations hôtes, cela réduira la vulnérabilité physique et socio-économique des migrants, réfugiés et populations hôtes et préviendra les tensions sociales inhérentes au partage et à l'accès aux services de base. Une gestion apaisée de la migration mixte permettra également de réduire les mouvements secondaires.

Reconnaissant le poids significatif de la migration mixte sur Djibouti, le projet va soutenir le pays hôte dans les secteurs les plus touchés via des actions pérennes. Dans la perspective d'aider le pays à mieux gérer une migration mixte et complexe et qui devrait perdurer, le projet prévoit également des moyens pour renforcer les institutions impliquées dans la gestion de la migration en soutenant l'impératif de respect des droits humains des migrants.

**L'action sera localisée** dans la ville de Djibouti et dans les régions traversées par les flux migratoires mixtes, soit Arta<sup>1</sup>, Tadjourah, Obock, Dikhil et Ali Sabieh.

## **2.2. CONTEXTE**

### **2.2.1. Contexte national**

Djibouti a une superficie de 23.000 km<sup>2</sup> pour une population estimée à 1.020.429 habitants dont environ 30% habitent en milieu rural et 70% en milieu urbain (58% dans la capitale) et dont plus de 75% de la population ayant moins de 35 ans<sup>2</sup>. Selon le rapport des Nations Unies (NU) sur le développement humain 2020, Djibouti est classé au 166<sup>ème</sup> rang (sur 189)<sup>3</sup>. D'après le Fonds Monétaire International (FMI) le taux d'incidence de la pauvreté est de 41% (23% pauvreté extrême).

Djibouti connaît une croissance économique soutenue depuis plusieurs années : 6,5% de croissance du produit national brut (PNB) en 2016 et prévision de 7% pour 2017. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant était de 1.360 EUR en 2016. Cependant, le pays se caractérise par une structure économique duale dans laquelle un secteur moderne, basé sur des revenus de

---

<sup>1</sup> Suite à la signature de l'avenant à la convention de délégation avec l'OIM (cf. Point 4.3 Modalités et volets de mise en oeuvre).

<sup>2</sup> IMF working paper 2017.

<sup>3</sup> [http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/country-notes/fr/DJI.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/fr/DJI.pdf).

rente provenant des ports, des bases et des contingents militaires étrangers implantés dans le pays, coexiste avec un large secteur informel. Bien que les secteurs de la construction, de l'hôtellerie et des télécommunications se développent progressivement, leur poids dans l'économie reste néanmoins faible. Les activités du secteur tertiaire représenteraient 79,2 % de l'économie djiboutienne (55 % pour le commerce et les services marchands, 17,3 % pour les services non marchands) et l'ensemble du secteur tertiaire emploierait plus de 70 % de la population active.

Cette croissance soutenue ne s'est pas traduite par une amélioration des conditions de vie visible de la population djiboutienne. Le taux de chômage s'élève à 39,4%<sup>4</sup> avec une incidence majeure parmi les femmes (66%) et les jeunes (63%). La population croît à un rythme rapide, alimentée par une croissance démographique forte (taux de natalité à 27 %).

Djibouti a accueilli un grand nombre de réfugiés depuis quarante ans. Durant toute cette période, le pays a en effet maintenu une politique de portes ouvertes et encore aujourd'hui les Somaliens et les Yéménites bénéficient d'une reconnaissance *prima facie*. Djibouti accueille actuellement 22.437 réfugiés et 11.568 demandeurs d'asile<sup>5</sup>, originaires principalement d'Ethiopie, d'Erythrée, de Somalie et, plus récemment, du Yémen. Soit une population de 34.005 personnes réparties entre la capitale Djibouti et trois camps installés à l'intérieur du pays. La taille moyenne des ménages étant de 2,25 personnes, ceci représente environ 11.000 ménages répartis entre la zone urbaine et les trois camps. Il s'agit d'une population jeune, composée à 50% de personnes en âge de travailler. Le haut nombre de demandeurs d'asile pose un problème particulier et est lié à un manque de capacité du comité d'éligibilité. En revanche des évolutions encourageantes sont notées puisque les réunions de ce comité se sont tenues régulièrement en 2019 et 2020. La procédure d'enregistrement des demandeurs d'asile reste difficile par le fait que les bureaux de l'ONARS où l'enregistrement a lieu est abuté au Palais de la Présidence, et limite donc régulièrement son accès pour des questions de sécurité.

Djibouti est également un pays de transit et connaît un flux migratoire élevé. Les migrants, originaires d'Ethiopie pour la plupart, sont en transit pour la péninsule arabique avec un flux estimé par les autorités à environ 120.000 personnes par an. A ce flux, s'ajoute les migrants revenants volontairement ou involontairement du Yémen, et les migrations saisonnières ou frontalières causées par la sécheresse. Le manque de données sur cette population constitue un obstacle majeur à la mise en place de programmes d'assistance d'autant que nombre de ces migrants ne désirent pas être identifiés.

De plus, Djibouti est également un pays de destination pour les migrants majoritairement Ethiopiens et Somaliens, qui fuient la pauvreté, l'insécurité et le manque de perspective économique. On estime que plus de 150.000 migrants résident depuis plusieurs années à Djibouti ville. Ces migrations viennent grossir, temporairement ou durablement, les zones péri-urbaines de Djibouti ville et des villes régionales, qui deviennent de véritables zones « tampons » d'occupation précaire.

Les populations de migrants ne sont pas prises en compte dans les systèmes de planification nationaux du fait de leur caractère clandestin mais pèsent significativement sur les services de l'Etat. Le ministère de la santé, par exemple, estime que les migrants représentent environ 20% des consultations et 18% des hospitalisés des structures sanitaires. De plus, la prévalence de certaines pathologies comme la tuberculose, le paludisme et le choléra est nettement plus élevée

---

<sup>4</sup> <https://www.afdb.org/fr/countries/east-africa/djibouti/djibouti-economic-outlook>

<sup>5</sup> UNHCR Djibouti, Rapport mensuel des statistiques, 31 août 2021.

dans les populations de migrants et celles-ci drainent dès lors les ressources des services de santé qui ne sont, par ailleurs, pas toujours bien équipés pour les traiter. Le ministère de la santé estime que les principaux problèmes et défis posés par les populations migrantes sont : le nombre important de décès, la gestion des cadavres, la transmission de maladies ainsi que la violence et le viol sur les voies de transit. Le Ministère de la Santé a publié, en mars 2020, un Plan d'Action pour la Prévention et la Réponse au COVID-19 – un guide d'orientation pour le personnel de santé au Djibouti pour appréhender et répondre à la pandémie.

La population djiboutienne est traditionnellement accueillante envers les populations de migrants et l'entraide entre les communautés est visible. Les principales sources de conflits entre communautés hôtes et migrants se situent autour du partage des ressources naturelles (surtout l'accès à l'eau et le risque de contamination des points d'eau), les maladies contagieuses et la gestion des dépouilles de migrants qui doit souvent être gérée, dans l'urgence, par la population pour éviter les problèmes notamment liés à la chaleur<sup>6</sup>.

L'étude sur la migration entre la Corne de l'Afrique et le Yémen, conduite par la "*Research and Evidence Facility*" (REF) pour le fonds fiduciaire note cependant qu'en dépit des pressions exercées sur les communautés locales, nombre d'actes de générosité et de gentillesse en faveur des migrants ont été notés.

Au niveau des services du gouvernement, le retour forcé et non-planifié de migrants du Yémen est aussi source de tension.

La direction générale de la police possède un mandat clair fixé par la législation nationale sur la gestion de l'immigration et la police aux frontières. A travers le territoire, d'autres institutions interagissent également avec les migrants tels que la gendarmerie nationale, l'armée nationale et les gardes côtes. Toutes ces institutions des forces de sécurité intérieure et de défense nationale réfèrent les migrants interceptés à la direction de la police. D'autres entités côtoient aussi les migrants comme les centres hospitaliers publics et le ministère de l'emploi pour ce qui concerne les migrants en situation régulière. Toutefois, face à l'ampleur du problème à Djibouti, il est nécessaire qu'une institution nationale soit mandatée pour offrir l'assistance nécessaire à ces migrants vulnérables et s'assurer que des solutions soient apportées dans l'intérêt de ces personnes vulnérables.

Jusqu'à présent cette entité manquait puisque le mandat de l'ONARS s'arrêtait à la problématique des réfugiés et des Djiboutiens sinistrés. Le 13 Septembre 2017, cependant, le Ministère de l'Intérieur a été chargé par le Président de la République d'assurer le suivi et la coordination de la politique migratoire de la République de Djibouti. Le décret présidentiel élargissant le mandat de l'ONARS aux migrants est toujours attendu. En revanche, un Comité de Coordination Nationale pour la Migration a été créé par décret présidentiel en date du 13 octobre 2020. Ce comité est appuyé dans ces travaux par un sous-comité composé de trois groupes dont les missions restent à définir par le Ministère de l'Intérieur.

### **2.2.2. Contexte sectoriel : Politiques et enjeux**

Au niveau national, le gouvernement a adopté en 2015 la "Vision 2035" afin de mettre en place les bases d'un développement maîtrisé et piloté. La stratégie de croissance accélérée et de

---

<sup>6</sup> Le 12 avril 2021, le dernier naufrage près de Kor Angar a causé la mort de 42 personnes dont plusieurs enfants en bas âge, l'embarcation venait du Yémen.

promotion de l'emploi 2015-2019 (SCAPE) qui en dérive est le plan national de développement pour la période 2015-2019 et constitue l'instrument d'orientation de la croissance économique, de l'emploi et le cadre de référence des actions de l'Etat en matière de développement. La SCAPE comprend quatre axes stratégiques: (i) la croissance économique, la compétitivité et le rôle moteur du secteur privé, (ii) le développement du capital humain, (iii) la gouvernance publique et le renforcement des capacités institutionnelles, et (iv) les pôles de développement régionaux et le développement durable.

Dans le secteur développement du capital humain, la SCAPE dit notamment que l'assistance à des populations vulnérables spécifiques sera poursuivie sur les bases suivantes :

- Pour les enfants des rues : protection juridique des enfants; mise en place d'un programme de protection sociale, comprenant l'hébergement, l'accès aux soins et à l'éducation et l'assistance socio-psychologique pour les enfants en difficulté; formation et appui à l'insertion pour les enfants en âge de travailler. En outre, un mécanisme de suivi et de coordination de l'application de la convention des droits de l'enfant et autres protocoles additifs sera institué.
- Pour les déplacés: assistance alimentaire ; accès aux services sociaux de base; recherche d'une solution durable avec l'appui des partenaires au développement.

La SCAPE dit également que la promotion de la protection sociale s'appuiera en premier lieu sur la consolidation du système de sécurité sociale qui s'articulera autour de (i) l'amélioration de la sécurité sociale du secteur structuré; (ii) l'extension de la sécurité sociale aux secteurs non structurés urbain et rural et (iii) la promotion de l'assurance maladie universelle (AMU). La nouvelle loi adoptée en février 2014 a jeté les bases d'un système AMU couvrant les frais de soins et d'hospitalisation relevant de paquets de soins essentiels. Elle sera mise en œuvre dans le cadre du Programme Assurance Sociale de Santé (PASS).

La SCAPE en ce sens renforce la politique mise en œuvre par le Gouvernement depuis 2012 dans sa stratégie « Filets sociaux de sécurité » qui vise à (i) améliorer le ciblage des populations pauvres à travers la mise en place d'un registre social unique, utilisable par tous les programmes de protection sociale pour les populations pauvres; (ii) améliorer les pratiques nutritionnelles des femmes pauvres enceintes et allaitantes; et (iii) fournir un accès à des travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) pour les ménages pauvres et vulnérables. Le secrétariat d'état chargé des affaires sociales (SEAS) qui gère le programme des filets sociaux a également lancé en janvier 2016 un programme de transferts monétaires conditionnels, le programme national de solidarité familiale (PNSF) vers les ménages les plus pauvres. Le SEAS, devenu Ministère des Affaires Sociales et de Solidarité (MASS), intervient également dans le domaine de la prise en charge des soins de santé de ces populations pauvres et vulnérables à travers le PASS et compte couvrir plus de 17.000 ménages pauvres d'ici fin 2018. L'importance du programme réside dans son objectif qui consiste à assurer la gratuité des soins aux populations vulnérables et particulièrement les personnes handicapées et les personnes âgées vivant dans une pauvreté extrême.

Au niveau international, le gouvernement a pris des engagements forts dans le cadre du CRRF. En 2016, lors du sommet de New York sur les réfugiés qui s'est tenu aux Nations Unies le 19 septembre, son Excellence Monsieur Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, a affirmé la volonté de l'Etat de renforcer le cadre légal pour les réfugiés via l'adoption d'une loi qui serait conforme aux provisions des engagements pris par Djibouti dans le cadre des traités internationaux. Cette loi a été passée par décret présidentiel le 5 janvier 2017 et est traduite en décret d'application en décembre 2017. Lors du sommet de New York le Président a également

exprimé sa volonté d'inclure les réfugiés dans le système d'éducation nationale et dans l'initiative de l'AMU. Ces engagements sont également en train d'être mis en œuvre. Lors du sommet spécial sur les solutions durables pour les réfugiés Somaliens et la réintégration des revenants en Somalie organisé par l'IGAD le 25 mars 2017, le gouvernement a confirmé ces engagements et a également offert d'accueillir la première réunion régionale thématique dans le cadre du CRRF dans le domaine de l'éducation pour les réfugiés. Cette réunion se tiendra les 12-14 décembre 2017 et sera suivie par une réunion ministérielle. Djibouti s'est également proposé comme pays pilote pour le CRRF et dans ce cadre a élaboré une stratégie et un plan d'action national.

Enfin, la stratégie nationale migration, attendue de longue date a été finalisée et lancée officiellement le 13 septembre 2021 à Djibouti. Ce document a été préparé grâce au financement de la composante OIM du projet Solutions pérennes. Ce document résulte de consultations élargies et regroupent les contributions de tous les acteurs impliqués et concernées par la question migratoire à Djibouti. Le projet « zéro » de cette stratégie avait été présenté lors d'un atelier de consultation sur la gouvernance de la migration et de formation sur la mise en œuvre du pacte mondial sur les migrations sûres régulières et ordonnées en février 2021.

L'étude sur les enfants des rues dans la ville de Djibouti<sup>7</sup>, financée par l'action Initiative conjointe UE-OIM et commandée par le Ministère de la Femme et de la Famille a permis d'assurer, pour la première fois à Djibouti, une analyse globale de la situation des enfants des rues. Les conclusions et recommandations du rapport servent notamment de base à l'identification des activités de protection en faveur de ces enfants.

### **2.3. Enseignements tirés**

La préparation de cette action a bénéficié de négociations étroites avec le gouvernement de Djibouti dans l'optique de soutenir le plus adéquatement possible les politiques nationales en matière de migration et les engagements pris dans le cadre du CRRF.

Cette action est également le fruit d'une analyse détaillée des politiques gouvernementales de développement et de nombre rapports d'institutions internationales (PNUD, IMF, banque mondiale, AfDB,...).

Le REF, consortium de recherche créé et commissionné par le fonds fiduciaire pour faire des études sur les phénomènes migratoires dans la Corne de l'Afrique, a contribué des éléments d'analyse indispensables à la création de cette action. En effet, en juillet 2017, la REF a publié, après 6 mois de recherche sur le terrain, une étude portant sur les flux migratoires entre la Corne de l'Afrique et le Yémen. Les experts de la REF ont passé plusieurs mois à Djibouti pour analyser la problématique de la migration et faire des recommandations pour une meilleure gestion. Dans le cadre de leur étude ils ont rencontré tous les Ministères et agences spécialisées du Gouvernement engagés sur la question de la migration ainsi que nombre de partenaires internationaux et nationaux. Ils ont également mené une enquête auprès des migrants à Djibouti (capitale) et dans la région d'Obock. Cette action prend en compte plusieurs recommandations identifiées dans cette étude dont :

- La nécessité de fournir plus de protection et d'assistance aux migrants, y compris via le renforcement des centres d'accueil pour les migrants (ou *Migrant Response Centers* MRCs), le support à des unités de réponses mobiles, l'engagement des groupes et

---

<sup>7</sup> <https://famille.gouv.dj/uploads/publications/1307516f20b69ca883bff385f9b96ca0.pdf>

structures au niveau des communautés, une meilleure coordination entre les parties prenantes, un support spécialisé aux migrants vulnérables et l'extension du support aux migrants via les secteurs "non-traditionnels".

- soutenir les communautés locales affectées par la migration via l'amélioration des structures d'accès à l'eau, et un renforcement des pratiques sanitaires et d'hygiène.

Finalement le groupe de travail sur la migration mixte (MMTF) de Djibouti, créé en vue de renforcer la coopération et la coordination nationale pour l'amélioration de la réponse pour la réduction des flux migratoires irréguliers informe régulièrement les partenaires et intervenants dans le domaine de la migration à Djibouti sur l'évolution des problématiques migratoires.

Enfin, depuis décembre 2020, des échanges réguliers ont eu lieu avec les ministères bénéficiaires pour identifier la poursuite et l'amélioration des activités en cours et préparer l'augmentation budgétaire et la durée de mise en œuvre de la composante OIM de l'action Solutions pérennes. Les conclusions et recommandations présentées dans le rapport final de la revue à mi-parcours de l'action Solutions pérennes disponible, depuis décembre 2020, ont également alimenté la révision de ce document d'action. Sur base des évolutions à Djibouti et dans la région, des résultats atteints à ce stade et de l'engagement des parties prenantes sur la composante OIM, un accent particulier sera mis sur la protection et la santé le long des routes migratoires.

#### **2.4. Actions complémentaires**

Les priorités proposées sous cette action viennent en complément direct d'activités qui sont en train d'être mises en place par l'Union Européenne dans le cadre du fonds fiduciaire ou d'autres instruments ainsi que par d'autres partenaires.

Le projet régional « *Better Migration Management* » II financé par l'Union européenne via le fonds fiduciaire apporte un soutien à la gestion de la migration dans la Corne de l'Afrique et en particulier à la lutte contre le trafic des êtres humains et la contrebande des migrants via un soutien direct à certains membres de l'IGAD, y compris Djibouti. Ce projet se penche essentiellement sur la problématique d'une approche plus holistique de la question de la traite et du trafic des êtres humains, telle qu'identifiée dans le rapport de la REF.

Le projet régional « *Addressing Mixed Migration Flows in East Africa* » (AMM I) financé par l'Union européenne via le programme « *Global Public Goods and Challenges* » (GPGC) formule et met en œuvre des réponses globales aux défis posés par les flux migratoires mixtes. Ce projet se penche essentiellement sur la problématique d'une approche plus holistique de la question de la traite et du trafic des êtres humains, telle qu'identifiée dans le rapport du REF, via la lutte contre les réseaux criminels impliqués dans la traite et le trafic des êtres humains (notamment à travers la collecte, l'analyse et le partage des données).

Le volet concernant Djibouti de l'« Initiative conjointe UE – OIM » complète le projet de l'OIM sous la composante OIM, en particulier sur les questions de protection, retour volontaire et réintégration volontaire. Ce projet appuie le renforcement du Migration Response Center (MRC) de l'OIM basé à Obock et financé par l'Union européenne<sup>8</sup>.

Le projet régional « *Facility on Sustainable and Dignified Return and Reintegration* » financé par l'Union européenne via le fonds fiduciaire favorise le retour et la réintégration volontaire des

---

<sup>8</sup> Le volet Djibouti de l'Initiative Conjointe s'achèvera à la fin du premier trimestre 2022.

réfugiés de façon sécurisée via la mise en place de politiques et de processus basés sur les droits de l'homme et visant la pérennité. Ce projet permet également de soutenir la réintégration dans le cadre familial de certains enfants migrants non accompagnés qui seront assistés via ce programme.

Des projets sectoriels visant à fournir une aide d'urgence aux besoins humanitaires des populations réfugiées vivant dans les trois camps de réfugiés sont financés par l'Union européenne à travers son département d'aide humanitaire (DG ECHO). Cette action est particulièrement complémentaire des programmes d'assistance alimentaire et de support nutritionnel aux réfugiés dans les camps soutenus par ECHO et s'inscrit dès lors directement dans le cadre du nexus développement/humanitaire. Depuis 2020, ECHO offre une assistance médicale aux migrants les plus vulnérables, grâce au financement de la patrouille mobile du *Migration Response Center* de l'OIM, basé à Obock. Cette action est mise en œuvre en étroite collaboration et complémentarité avec la composante OIM de l'action Solutions pérennes.

L'action est complémentaire du programme « Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural et périurbain de Djibouti » financé sous les fonds additionnels de réserve enveloppe B du 10<sup>ème</sup> FED. Ce programme vise à augmenter la capacité de production et la durabilité de la distribution d'eau potable en milieu rural et périurbain (Balbala) et la réparation prioritaire d'infrastructures d'adduction d'eau potable. En particulier les activités liées à la provision d'assistance technique à l'ONEAD et au Ministère de l'agriculture qui sont en charge de la gestion de l'eau, y compris l'assainissement à travers le pays renforceront les actions de ce projet. Par ailleurs, des travaux de prospection et de forage sont également envisagés sous ce programme, y compris dans la région d'Obock.

L'action est complémentaire du programme « Production d'eau potable par dessalement et énergie renouvelable » financé sous le 10<sup>ème</sup> FED qui se propose de renforcer et sécuriser le système de production d'eau potable pour la ville de Djibouti et garantir un faible cout pour les populations les plus vulnérables.

Les deux programmes ci-dessus visent le renforcement et l'alimentation en eau via le réseau ONEAD. Cette action prévoit le renforcement des points d'eaux sur les routes migratoires, isolés du réseau ONEAD et particulièrement vulnérables à la contamination.

L'action est également complémentaire du programme « Appui à la résilience des populations rurales à Djibouti » qui est en train d'être mis en place sous le 11<sup>ème</sup> FED. Ce projet vise à : (i) améliorer la maîtrise des ressources en eau en terme de disponibilité et accès à l'eau en milieu rural ; (ii) augmenter la production agricole et diversifier les sources de revenu des ménages ruraux vulnérables ; et (iii) améliorer l'état nutritionnel et sanitaire des femmes enceintes et allaitantes et des enfants de moins de cinq ans dans la zone d'intervention du projet. Ce projet renforcera les effets du soutien aux filets sociaux envisagés sous cette action.

L'action est également complémentaire de deux projets financés par la banque mondiale. Le premier intitulé « *Djibouti Crisis Response Social Safety Net Project* » qui a débuté en 2012 et a permis au MASS de fonder des bases solides pour son programme de filets sociaux, grâce à la mise en place d'un registre social unique. Le deuxième intitulé « *Development Response to Displacement Impacts Project in the Horn of Africa* » est un programme régional qui se focalise sur l'appui aux populations hôtes de réfugiés. En particulier les activités du renforcement de l'ONARS sous cette action seront complémentaires du projet de la banque mondiale qui lui a



pour objectif d'aboutir à une redéfinition du statut de l'ONARS pour englober la problématique de la migration et de soutenir le renforcement des capacités de l'ONARS via la rénovation de son centre de formation.

## **2.5. Coordination des donateurs**

Le Ministère de l'Intérieur est depuis le 13 Septembre 2017 chargé d'assurer le suivi et la coordination de la politique migratoire de la République de Djibouti. Le Ministère de l'Intérieur a également sous son autorité le comité interministériel qui fait office de cadre de discussions et de réflexion sur la maîtrise des flux migratoires et la lutte contre l'immigration illégale. Le comité de coordination nationale pour la migration, créé par décret présidentiel, en date du 13 octobre 2020 (cf. point 2.2.2.) devrait permettre de soutenir un renforcement de la coordination des donateurs, lorsque le comité aura pleinement été doté en personnel et en équipement. La composante OIM veillera à renforcer également ses capacités institutionnelles.

Le groupe de travail sur la migration mixed (MMTF) de Djibouti a été créé en vue de renforcer la coopération et coordination nationale, régionale et internationale pour l'amélioration de la réponse aux flux migratoires irréguliers, avec le soutien du HCR et de l'OIM. Ce groupe se place dans le cadre plus large du secrétariat régional sur les migrations mixtes (RMMS) qui a été établi en juillet 2011 suite aux recommandations des conférences régionales sur la migration mixte dans le Golfe d'Aden (Yémen en 2008 et Djibouti en 2009). Les membres du MMTF sont : les agences du système onusien, les ambassades, y compris la délégation de l'UE et les ambassades de France et d'Allemagne, les organisations non gouvernementales et le ministère de l'intérieur, dont l'ONARS. Il se réunit tous les deuxièmes mercredis du mois et fait régulièrement des visites sur le terrain.

## **3. DESCRIPTION DETAILLEE**

### **3.1. Objectifs**

**L'objectif global du projet** est de protéger les réfugiés les migrants et de fournir des solutions pérennes à la problématique des réfugiés, des migrants et des populations hôtes en général dans le contexte du CRRF et des engagements pris par le gouvernement de Djibouti dans ces domaines.

**Les objectifs spécifiques du projet sont :**

**Objectif 1:** Réduire la vulnérabilité des personnes les plus affectées par la migration mixte (y compris les enfants) à Djibouti via des solutions pérennes

**Objectif 2:** Renforcer les capacités du gouvernement à mieux anticiper et gérer l'impact des flux migratoires dans les secteurs les plus affectés

**Objectif 3:** Renforcer les capacités de l'ONARS afin de mieux assister les migrants en situation de vulnérabilité et de répondre aux besoins spécifiques des réfugiés et des migrants

### **3.2. Résultats escomptés et principales activités**

**Sous l'objectif spécifique 1, les résultats attendus sont :**

**Résultat # 1 : Les personnes les plus vulnérables sont assistées et soutenues pour sortir de la pauvreté via un renforcement du programme de la couverture sociale**

Cette composante vise à soutenir la stratégie de protection sociale pour les populations pauvres et vulnérables mise en place par le SEAS<sup>9</sup> via le PNSF et le PASS. Le PNSF prévoit un programme de transferts monétaires pour les ménages pauvres et vulnérables recensés grâce à la mise en place d'un registre social. Le PASS est le volet solidaire de l'AMU et s'adresse aux personnes qui n'ont pas de revenu suffisant pour bénéficier du régime d'AMU et à celles en situation d'extrême précarité. Le MASS a également développé un plan d'action sociale de proximité avec pour objectifs de former des assistants sociaux, d'ouvrir des guichets sociaux sur l'ensemble du territoire et de favoriser l'identification et la prise en charge des personnes et des familles nécessiteuses.

Les dépenses liées au PASS et au PNSF pour l'année 2017, soit 14,848 ménages couverts par le PASS et 3,362 ménages couverts par le PNSF ont été financées intégralement par le gouvernement sur les fonds nationaux. En effet, le gouvernement a alloué une enveloppe budgétaire à la MASS dans le cadre du Fonds de Solidarité National. Le gouvernement entend mener des campagnes de mobilisation de ressources internes et externes pour financer l'extension de la couverture sociale avec comme objectif d'ici l'an 2010 de couvrir toute la population en situation de pauvreté extrême soit 25,015 ménages pour le PASS et 16,345 ménages pour le PNSF.

Cette pérennisation se fera également et particulièrement pour ce qui est de l'insertion des réfugiés via: 1/un renforcement de l'autonomisation des bénéficiaires du PASS en général via la stratégie d'intervention de la MASS qui vise à sortir les gens de l'assistanat et non à les ancrer dans celui-ci; 2/ un transfert progressif des ressources actuellement dédiées à la santé des réfugiés vers le système de santé national et 3/ un renforcement de l'autonomisation des réfugiés dans l'esprit de la nouvelle loi sur les réfugiés qui donne les mêmes droits aux réfugiés (donc y compris le droit au travail) qu'aux Djiboutiens.

Cette action vise à soutenir cette initiative dans ses premières années d'ancrage et au moment où l'insertion des réfugiés sous la couverture PASS risque de perturber les prévisions budgétaires qui avaient été effectuées (voir ci-dessous).

#### Les activités mises en place sous cette composante comprendront

A.1.1. Support matériel et financier au système de couverture sociale djiboutien

A.1.2. Renforcement des capacités du MASS

A.1.3. Campagnes de sensibilisation et de communication auprès des bénéficiaires et bénéficiaires potentiels en ce compris les réfugiés

A.1.4. Appui technique et plaidoyer pour faciliter l'inclusion des réfugiés dans le système complet des filets sociaux djiboutien

#### **Résultat # 2 : Les réfugiés et demandeurs d'asile ont accès aux services de santé de base**

Dans le cadre des engagements pris par le Gouvernement vis-à-vis du CRRF, cette composante vise à inclure les réfugiés dans l'initiative de l'AMU. Le HCR a conduit une "évaluation de la faisabilité de l'intégration des personnes relevant de la compétence du HCR dans l'AMU" qui a informé cette composante. A titre indicatif, cette étude estime le besoin annuel à EUR 1.057.819 pour couvrir à 80% la population d'environ 27.000 réfugiés (le coût par tête du PASS étant estimé à EUR 49 par an). Considérant que le nombre actuel envisagé de bénéficiaires du PASS

---

<sup>9</sup> Le Secrétariat d'Etat chargé des Affaires sociales est devenu Ministère des Affaires Sociales et de Solidarité (MASS).

djiboutien est de 35 000 personnes, l'inclusion de 80% des réfugiés représente un poids additionnel actuellement trop important pour le budget disponible de la MASS. En contribuant directement au système, l'action permet d'inscrire les réfugiés dans le système au plus tôt, tout en accompagnant les agences responsables pour pérenniser cette situation.

Les activités mises en place sous cette composante comprendront :

- A.2.1. Définition des conditions d'inclusions dans le PASS des réfugiés et demandeurs d'asile
- A.2.2. Support matériel à l'intégration de ces réfugiés et demandeurs d'asile dans le PASS
- A.2.3. Etablissement d'un dialogue entre le MASS, la CNSS et l'ONARS pour faciliter l'inclusion des réfugiés et demandeurs d'asile dans le PASS, y compris sur des plans de financement
- A.2.4. Développement d'une campagne de sensibilisation et d'information des réfugiés et demandeurs d'asile dans le PASS
- A.2.5. Etablissement d'un dialogue sur l'inclusion des migrants les plus vulnérables et en particulier les enfants non accompagnés et non-documentés dans le PASS

**Résultat # 3 : Le cadre législatif et institutionnel sur la protection des enfants les plus vulnérables, en particulier les enfants non accompagnés est renforcé et les enfants de la rue (migrants, djiboutiens et réfugiés) vivant à Djibouti sont identifiés et assistés en fonction de leurs besoins, réduisant ainsi leur vulnérabilité**

Ce résultat inclut un volet qui vise à renforcer le cadre législatif et institutionnel sur la protection des enfants les plus vulnérables, en particulier les enfants non-accompagnés (migrants, djiboutiens et réfugiés) et un volet qui permet aux migrants vulnérables, y compris les enfants vivant des rues, d'être identifiés, répertoriés et bénéficier de services de protection et d'assistance. Le ministère de la femme a commissionné un recensement de la population des enfants sans abri à Djibouti, recensement qui est en train d'être exécuté par l'OIM via une action du fonds fiduciaire<sup>10</sup>. Cette action utilisera cette étude pour cataloguer le profil et les besoins de ces enfants et mettre en place des solutions de protection adaptées au profil de chaque enfant des rues qu'il soit Djiboutien, réfugié ou migrant. L'étude a commencé le 17 octobre 2017 et il est prévu qu'elle soit finalisée en février 2018.

Les activités mises en place sous cette composante comprendront, entre autres :

- A.3.1. Renforcement de la matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix*) pour collecter, analyser et partager des données migratoires avec les partenaires clés afin de définir de manière conjointe les priorités en termes d'assistance
- A.3.2. Elaboration, validation et vulgarisation des décrets et/ou des directives pour renforcer la protection et la surveillance des enfants des rues vulnérables, particulièrement les enfants migrants, vers des solutions durables
- A.3.3. Suivi des recommandations de l'Etude sur les enfants des rue et opérationnalisation d'un Comité de Détermination de l'Intérêt Supérieur de l'Enfant (DIS)
- A.3.4. Renforcement des capacités des travailleurs sociaux pour mieux assister les enfants et notamment les enfants vivant dans la rue
- A.3.5-. Création d'une base de données concernant les cas assistés et mise en place de structures de référencement
- A.3.6. Développement d'actions permettant une prise en charge des migrants vulnérables (y compris les enfants vivant dans la rue) à travers l'hébergement, l'aide alimentaire, la prise en charge sanitaire, le retracement familial, et l'assistance psychosociale et médicale

---

<sup>10</sup> Via la Reintegration Facility.

A.3.7. Appui pour l'autonomisation économique des jeunes vulnérables, migrants, demandeurs d'asile et réfugiés (formations professionnelles et intégration socio-économique)

A.3.8. Retour volontaire des migrants les plus vulnérables, identification de la famille dans le pays d'origine et réunification familiale pour les enfants migrants. L'assistance au retour volontaire inclura également, selon le contexte et les besoins opérationnels, l'appui à la mise en place et au fonctionnement d'un centre de transit à Djibouti. Ce centre aura pour but d'héberger et d'assurer la protection des migrants transitant par Djibouti-ville avant leur retour volontaire en train ou par avion.

A.3.9. Mise en place d'un dispositif de sensibilisation et de campagne d'information au sein du milieu communautaire

## **Sous l'objectif spécifique 2, les résultats attendus sont :**

### **Résultat # 4 : La situation sanitaire et l'offre de santé sur les routes migratoires sont renforcées**

Le secteur de la santé étant un des secteurs le plus directement impacté par les flux migratoires ce programme vise à renforcer les structures de santé dans les zones les plus touchées et à les préparer à répondre plus adéquatement aux pathologies spécifiques dont l'augmentation de la prévalence est liée à la migration. Le renforcement se fera donc dans les structures de santé les plus fréquentées par les migrants et/ou celles nécessitant le plus de renforcement technique pour répondre aux pathologies spécifiques à la migration.

#### Les activités mises en place sous cette composante comprendront, entre autres :

A.4.1. Evaluation des besoins de réhabilitation pour renforcer les postes de santé

A.4.2. Réhabilitation et équipement de 4 structures de santé dans les "hotspots" migratoires les plus importants et le renforcement de 6 structures de santé permanentes et du COAM et prise en charge des migrants au sein du COAM à Obock

A.4.3. Mise en place d'un système de prise en charge des migrants malades au niveau des structures de santé

A.4.4. Décontamination, réhabilitation, repositionnement ou construction de points d'eau ou de citernes d'eau, mise hors-service / démantèlement d'infrastructures sanitaires le long de la route migratoire

A.4.5. Pré-positionnement de stocks de produits de décontamination, de gestion des corps et de médicaments

A.4.6. Contribution aux plans de réponses aux pandémies (y compris le COVID-19) et autres épidémies saisonnières (y compris paludisme, dengue, chikungunya et choléra)

### **Résultat # 5 : La cohésion sociale entre les réfugiés, les migrants et les populations hôtes est renforcée**

Les migrants en transit à Djibouti voyagent dans des conditions extrêmement précaires, et dépendent entièrement sur un ravitaillement en route, y compris en eau, ressource déjà très sollicitée à Djibouti. L'étude de la REF a identifié que les communautés hôtes avaient une perception souvent négative des pratiques sanitaires des migrants. En particulier, les répondants disaient redouter la contamination et l'apport de pathologies contagieuses par les migrants et la contamination des points d'eaux par ceux-ci.

Les activités mises en place sous cette composante comprendront, entre autres :

A.5.1. Education sanitaire et dialogue communautaire auprès des populations hôtes, migrantes et réfugiées

**Résultat # 6 : La capacité du Ministère de la Santé de mieux anticiper et planifier l'impact sanitaire des flux migratoires mixtes à Djibouti et d'améliorer l'assistance sanitaire aux migrants est renforcée**

Dans le souci de trouver des solutions durables aux problèmes liés à la migration mixte, le projet vise également à renforcer les capacités du Ministère de la Santé de planifier et d'intégrer la problématique migratoire dans sa stratégie et sa planification opérationnelle. Le Ministère de la Santé est également en train de réviser ses effectifs et a identifié environ 150 postes vacants ou inopérants qui vont être remplis et permettront notamment de soutenir les efforts mis en place via cette action.

Les activités mises en place sous cette composante comprendront, entre autres :

A.6.1. La capacité du Ministère de la Santé de mieux anticiper et planifier les questions de santé liées aux flux migratoires mixtes est renforcée

A.6.2. Assurer la protection contre la propagation internationale des maladies via le soutien pour la mise en œuvre du règlement sanitaire international – RSI

**Sous l'objectif spécifique 3, les résultats attendus sont:**

**Résultat # 7 : Les capacités des agents de l'ONARS et du Comité de Coordination des Migrations sont renforcées pour fournir assistance aux migrants et aux réfugiés afin de promouvoir une meilleure cohésion entre réfugiés, migrants et populations hôtes**

Le programme vise à appuyer l'ONARS qui est considéré comme la branche humanitaire du ministère de l'intérieur. L'ONARS est déjà structuré et appuyé par le HCR pour mieux assister les populations réfugiées à Djibouti. Après presque trois ans de mise en œuvre, le mandat de l'ONARS n'a pas encore fait l'objet d'une révision par décret présidentiel. En revanche, un Comité de Coordination des Migrations a été créé. Les activités proposées tiennent compte de cette réalité tout en poursuivant un appui à l'ONARS.

Les activités mises en place sous cette composante comprendront, entre autres :

Pour le Comité

A.7.1. Développement, validation et application d'une Procédure Opérationnelle Standard (POS) sur les critères d'identification des vulnérabilités et mécanisme de référencement,

A.7.2. Renforcement du dialogue inter-pays

A.7.3. Renforcement des capacités du Ministère de l'Intérieur sur la gouvernance migratoire à travers le comité de coordination nationale des migrations

Pour l'ONARS

A.7.4. Construction du QG de l'ONARS incluant la mise sur pied de l'unité migration à l'ONARS

A.7.5. Réhabilitation de locaux existants pour la mise sur pied de centres de protection dans le pays.

A.7.6. Renforcement du personnel de protection de l'ONARS dans la réponse au COVID-19

- A.7.7 Pré-positionnement de stocks alimentaires et non-alimentaires pour l'appui aux migrants, incluant les médicaments ainsi que des véhicules
- A.7.8. Appui à l'équipe de l'ONARS pour l'assistance des migrants dans les centres de protection
- A.7.9. Appui au fonctionnement du COAM Obock, y compris pour la formation des agents de l'ONARS
- A.7.10. Mise en place de cellules d'écoute
- A.7.11. Formation pour les agents de l'ONARS
- A.7.12. Assistance pour l'autonomisation économique

### **3.3. Risques et hypothèses**

Le dossier migratoire a été confié au ministère de l'intérieur qui aura besoin d'un certain temps pour établir la politique du pays dans ce domaine et pour établir la coordination interministérielle nécessaire à la bonne gestion de ce dossier. Le fait que ce dossier ait été remis au ministère de l'intérieur est cependant un développement encourageant puisque c'est le ministère qui est le plus directement confronté à la problématique. De plus ce ministère gère déjà la question des réfugiés, via son bras humanitaire l'ONARS. Ce projet devrait de plus renforcer les capacités de l'ONARS et les aider à intégrer la problématique migratoire dans le respect des droits humains. Par ailleurs, en partenariat avec la banque mondiale, le ministère de l'intérieur est en train de réviser et de renforcer le cadre légal et institutionnel de l'ONARS. A ce jour, le mandat de l'ONARS n'a pas été élargi par décret comme annoncé. En revanche, un comité de coordination nationale pour la migration a été créé par décret présidentiel en date du 13 octobre 2020. Ce comité est appuyé dans ces travaux par un sous-comité composé de trois groupes dont les missions sont définies par le Ministère de l'Intérieur.

La préparation d'une stratégie nationale migration, attendue de longue date, a été lancée. La poursuite de l'élaboration de ce document, la validation par les autorités en charge ainsi que la vulgarisation traduira l'engagement et la volonté politique des autorités djiboutiennes sur la question migratoire.

L'absence de données fiables sur la problématique migratoire reste un obstacle majeur à Djibouti. Le gouvernement estime qu'environ 150,000 migrants illégaux sont installés à Djibouti et qu'environ 120.000 migrants illégaux traversent le pays chaque année. Cependant il n'y a pas de recensement exact et le profil de ces migrants reste incomplet. Plusieurs études sont en cours mais aucune ne sera exhaustive et quantitative à la fois. L'action pourra cependant s'appuyer sur certaines études plus spécifiques aux populations ciblées, ce qui devrait permettre d'affiner les cibles et les bénéficiaires prioritaires. De plus, cette action vise à renforcer la collecte de données sur les bénéficiaires tant via le renforcement du registre social, que par la fréquentation des centres de santé et l'identification des migrants vulnérables par les services déployés sur le terrain (ONARS, OIM<sup>11</sup>,...). Ces statistiques sont désagrégées par genre et âge.

Djibouti a une tradition d'accueil des réfugiés qui s'est traduite en une politique ambitieuse pour renforcer les droits de ceux-ci via le CRRF et le Pacte Mondial sur les Migrations. Les capacités du pays à mettre en œuvre ces engagements restent cependant limitées du fait du manque de ressources et du manque de tradition de coordination interministérielle sur les questions migratoires. Ce projet vise à renforcer les capacités du gouvernement dans ce domaine et en

---

<sup>11</sup> <https://dtm.iom.int/djibouti>

particulier la coordination entre acteurs concernés. L'augmentation budgétaire de cette action visera essentiellement à protéger les migrants éthiopiens qui évoluent sur le corridor Est.

La santé et les pratiques sanitaires restent un domaine sensible au niveau des populations et des actions de sensibilisation pourraient être mal interprétées par les migrants ou les populations hôtes. Le projet va cependant être mis en œuvre par des partenaires qui ont l'expérience la plus directe de travail avec les migrants et les populations hôtes. Des résultats encourageants ont été notés dans le cadre de la sensibilisation aux risques et à la prévention du COVID - 19.

L'appui au retour volontaire évoluera selon le contexte géopolitique qui prévaut dans la Corne de l'Afrique, sur la route migratoire Est, et en Ethiopie, en particulier. Compte tenu de la sensibilité de ces activités, des adaptations pourraient être apportées durant la mise en œuvre du projet, en fonction des besoins sur le terrain et de l'évolution des dynamiques en Ethiopie. Toutes les mesures seront prises par l'OIM pour que le retour volontaire soit assuré dans le cadre et le respect des conventions internationales et du droit international en la matière.

### **3.4. Questions transversales**

#### **Cohésion sociale**

Les activités qui mettront en œuvre cette action ont été définies avec l'objectif de créer un équilibre entre le renforcement des capacités des autorités pour mieux gérer la problématique migratoire, apporter une solution durable à la question des réfugiés ; soutenir les personnes les plus vulnérables au sein des communautés hôtes et les secteurs les plus touchés par la migration mixte. Ceci sera fait avec comme principe directeur de **réduire les tensions et renforcer la cohésion sociale entre les migrants, les réfugiés et les communautés hôtes.**

#### **Vulnérabilité / Genre**

Ce programme vise notamment à atteindre **les populations les plus vulnérables**. L'étude du REF indique que de plus en plus de femmes empruntent les routes migratoires de la Corne de l'Afrique vers le Yémen. De plus il est estimé que le nombre de femmes est sous-estimé parce qu'elles sont moins visibles sur les routes migratoires. En effet, leur voyage se fait le plus souvent de bout en bout via des trafiquants et passeurs qui les dissimulent. Ceci signifie qu'elles sont également moins informées des dangers liés à la migration bien que nombre d'entre elles prennent des mesures de protection avant la traversée par exemple la pilule contraceptive en prévision de cas de viols. Pour ce qui est de la migration revenant du Yémen, le REF estime que 52% concerne les hommes et 48 % les femmes avec 46% en dessous de 18 as. Pris ensemble, ceci signifie que 71% des personnes revenant du Yémen sont des femmes ou des enfants. Une attention particulière sera donnée à la protection de ces catégories de migrants.

### **3.5. Parties prenantes**

Les actions à mettre en œuvre dans le cadre de ce programme seront confiées à différentes agences du système onusien. Par souci d'efficacité et pour permettre une mise en place rapide des programmes, cette action privilégie en effet les partenaires qui: 1/ ont une présence à Djibouti; 2/ travaillent déjà sur la problématique de la migration; 3/ ont déjà des partenariats avec les différents ministères lignes du gouvernement sur les questions abordées. Le gouvernement a également été consulté sur le choix des partenaires.

Pour la composante filets sociaux, une convention de délégation sera signée avec le **PAM**. Le PAM est en effet engagé depuis plusieurs années dans un programme de transferts d'argent aux ménages Djiboutiens les plus démunis qui couvrait les trois mois d'été et constituait en quelque sorte un précurseur du PNSF. Le PAM gère également les programmes d'assistance alimentaire et de support nutritionnel pour les réfugiés dans les camps qui étaient financés par ECHO.

Le PAM a un partenariat établi et un "Memorandum of Understanding" (MOU) avec le MASS qui gère le programme national des filets sociaux et qui a par ailleurs exprimé une préférence à travailler avec le PAM sur ce programme.

Le PAM travaillera en consortium avec le HCR pour la composante PASS. En effet, le HCR est l'interlocuteur principal du gouvernement sur la question du suivi des engagements pris dans le cadre du CRRF et, dans cette perspective-ci, de l'intégration des réfugiés dans le système du PASS. Le HCR a déjà produit des études préliminaires en ce sens sur lesquelles cette fiche s'est basée.

Pour les autres composantes une convention de délégation sera signée avec l'**OIM** qui est l'organisation principalement engagée à Djibouti sur la question de la migration et de la protection des migrants.

Pour la composante santé/sanitaire sur les routes migratoires, l'OIM a un accord (MOU) avec le ministère de la santé datant de 2017. L'OIM est aussi déjà le partenaire principal pour les questions liées à la santé et à la migration sous les programmes européens AMM I et BMM susmentionnés. Le ministère de la santé a de plus exprimé sa préférence à travailler avec l'OIM sur les questions santé/sanitaires. Il est envisagé que l'organisation mondiale de la santé (OMS) contribuera à la mise en place de cette composante en particulier les formations et la mise en place du RSI et que le CICR contribue aux activités liées à la gestion des cadavres.

Pour les composantes enfants des rues, l'OIM travaillera avec UNICEF. L'OIM est en train de conduire pour le ministère de la femme un recensement des enfants des rues à Djibouti grâce à un financement sous le projet EUTF « Initiative conjointe UE-OIM » également susmentionné. L'OIM gère également déjà la question des enfants migrants vulnérables. UNICEF ayant le mandat principal pour la question de la protection de l'enfance accompagnera l'OIM sur cette composante. Il est envisagé que l'OIM travaille également avec les ONGs engagées sur la problématique dont CARITAS.

Le ministère de l'intérieur a exprimé sa préférence à travailler avec l'OIM dans le cadre du renforcement de l'ONARS pour lequel l'élargissement du mandat à la question migratoire reste en attente. En effet, l'OIM est l'acteur principal pour le moment sur les questions de protection des migrants vulnérables et travaille en partenariat avec le gouvernement sur ces problématiques depuis des années. Il est donc logique que ce soit l'OIM qui soutienne le renforcement des capacités de l'ONARS dans le cadre de l'extension du mandat de celui-ci à la question des migrants vulnérables. Il est envisagé que l'OIM travaillera avec le HCR qui reste le partenaire traditionnel de l'ONARS pour les questions liées aux réfugiés.

Parallèlement et afin de renforcer la coordination des actions entre l'OIM et le PAM, un « Memorandum of Understanding » a été signé entre ces deux agences le 11 février 2021.



Un « Memorandum of Understanding » entre l'OIM et l'UNICEF est en actuellement en cours de finalisation et portera sur l'identification d'actions complémentaires de protection de l'enfant entre les deux institutions

#### **4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

##### **4.1. Convention de financement**

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire. Il est par contre envisagé de conclure directement deux conventions de délégation (PAGODA II) avec le PAM et l'OIM respectivement comme détaillé ci-dessous.

##### **4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle**

Selon la première éventualité qui se présentera, la période de mise en œuvre opérationnelle débutera le jour de la signature de la dernière partie du premier contrat de mise en œuvre de cette Action, ou à partir de la date de démarrage la plus tôt, au niveau contrat, dans le case d'un financement rétroactif.

La période de mise en œuvre opérationnelle s'achèvera le 31/12/2025.

La mise en œuvre opérationnelle sera suivie d'une période de clôture qui prend fin le 30/06/2027.

##### **4.3. Modalités et volets de la mise en œuvre**

###### **Gestion indirecte**

Deux conventions de délégations seront signées :

1. Une convention de délégation avec le PAM pour la composante couverture sociale pour les plus vulnérables.

Le PAM travaillera avec le HCR. La convention de délégation avec le PAM a reçu une augmentation du budget le 24 juin 2019. Elle fait suite à la décision *Autonomisation et épanouissement des réfugiés via l'éducation, l'accès aux services de protection sociale et les opportunités économiques* du 12 décembre 2019.

2. Une convention de délégation avec l'OIM pour les composantes, protection des enfants des rues, santé/sanitaire sur les routes migratoires et renforcement des capacités de l'ONARS.

Il est envisagé que l'OIM travaillera en consortium avec UNICEF et les ONGs engagées sur la problématique dont CARITAS sur la composante protection des enfants des rues, avec l'OMS et le CICR sur la composante santé/sanitaire et avec le HCR sur la composante ONARS. Un avenant 1 à la Convention de Délégation OIM - Union européenne a été signé le 16/06/2020 pour inclure la région d'Arta qui est également concernée par les routes migratoires qui traversent Djibouti. Cet avenant a également permis de répondre à la demande du gouvernement djiboutien de soutenir la stratégie nationale de réponse à la crise de la COVID, sous la composante Santé du projet OIM. Un avenant 2 à la Convention de Délégation OIM – Union européenne a été signé le 25/07/2021 afin de prolonger la durée d'action de la composante OIM de 18 mois et d'en

augmenter le budget de 3.500.000 EUR. L'objectif était de poursuivre et renforcer la réponse de l'union européenne à des besoins urgents, constants et critiques en faveur de populations victimes de déplacements forcés et de migrants dans la Corne de l'Afrique.

Les conventions de délégation devraient être conclues durant le premier semestre 2018.

#### 4.4. Budget indicatif en EUR

Composante	Partenaire	Montant Document d'Action initial et Avenant 1 au Document d'Action	Montant Avenant au Document d'Action	Montant Total
Couverture sociale pour les plus vulnérables	PAM	6.850.000	0	6.850.000
Protection des enfants des rues	OIM	3.500.000	1.000.000	4.500.000
Santé/sanitaire sur les routes migratoires	OIM	4.000.000	600.000	4.600.000
Renforcement des capacités de l'ONARS	OIM	4.000.000	400.000	4.400.000
Evaluations		150.000	0	150.000
<b>Total</b>		<b>18.500.000</b>	<b>2.000.000</b>	<b>20.500.000</b>

*The additional contribution from the EUTF of EUR 2,000,000 to this Action is dependent upon the adoption of addendum number 3 to Action Document "T05-EUTF-HOA-ET-60 - Ethiopia Job Compact Sector Reform and Performance Contract" by the Operational Committee of the Trust Fund and the conclusion of the required budgetary procedures to allocate EUR 2,000,000 within this Action.*

#### 4.5. Évaluation et audit

La Commission européenne pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation éventuelle à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission européenne analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en

accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission européenne peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Les vérifications des dépenses seront effectuées conformément à l'analyse de risque dans le cadre du plan d'audit annuel mené par la commission européenne.

Tous les projets qui seront mis en œuvre dans le cadre de cette action devront s'intégrer dans le Monitoring and Learning System (MLS) adopté dans le cadre du Fonds Fiduciaire (ref. MLS (T05-EUTF-HOA-REG-28) pour le suivi d'indicateurs présélectionnés de résultats et d'objectifs; ils devront également prendre part à des études de cas et plus généralement à la stratégie d'apprentissage du MLS, afin de partager les leçons de la mise en œuvre avec d'autres projets du fonds fiduciaire. Les partenaires de mise en œuvre devront fournir des informations régulières (au moins tous les six mois) au MLS dans un format spécifique qui leur sera introduit pendant la phase de négociation des contrats.

#### **4.6. Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget des conventions de délégation avec le PAM et l'OIM respectivement.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'UE ainsi que les requis spécifiques au Fonds Fiduciaire.

Tous les projets mettant cette action en œuvre devront figurer sur la plateforme internet destinée au public « Akvo » actuellement utilisée pour tous les projets financés par le fonds fiduciaire. Cette plateforme sera celle utilisée pour communiquer sur l'état d'avancement des projets en général, ainsi que sur les progrès au niveau des résultats et des objectifs, en suivant la trame du cadre logique. Ceci viendra en addition aux demandes de retour trimestriels sur les activités de mise en œuvre et autres obligations ayant trait à la communication et figurant dans les différents contrats.

## **Annexe I: Relations aux objectifs stratégiques du fonds fiduciaire, plan d'action de La Vallette, et Objectifs de Développement Durable**

<b>EU Trust Fund Strategy</b>	<b>Valletta Action Plan</b>	<b>United Nations Sustainable Development Goals</b>
<b>Four main areas of intervention</b>	<b>Five priority domains, and 16 initiatives</b>	<b>17 goals</b>
<p><b>1) Greater economic and employment opportunities</b></p> <p><b>2) Strengthening resilience of communities and in particular the most vulnerable, as well as refugees and displaced people</b></p> <p><b>3) Improved migration management in countries of origin and transit</b></p> <p><b>4) Improved governance and conflict prevention, and reduction of forced displacement and irregular migration</b></p>	<p>1. Development benefits of migration and addressing root causes of irregular migration and forced displacement</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. enhance employment opportunities and revenue-generating activities</li> <li>2. link relief, rehabilitation and development in peripheral and most vulnerable areas</li> <li>3. operationalise the African Institute on Remittances</li> <li>4. facilitate responsible private investment and boost trade</li> </ol> <p>2) Legal migration and mobility</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. double the number of Erasmus scholarships</li> <li>6. pool offers for legal migration</li> <li>7. organise workshops on visa facilitation</li> </ol> <p>3) Protection and asylum</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>8. Regional Development and Protection Programmes</li> <li>9. improve the quality of the asylum process</li> <li>10. improve resilience, safety and self-reliance of refugees in camps and host communities</li> </ol> <p>4) Prevention of and fight against irregular migration, migrant smuggling and trafficking of human beings</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>11. national and regional anti-smuggling and anti-trafficking legislation, policies and action plans</li> <li>12. strengthen institutional capacity to fight smuggling and trafficking</li> <li>13. pilot project in Niger</li> <li>14. information campaigns</li> </ol> <p>5) Return, readmission and reintegration</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>15. strengthen capacity of countries of origin to respond to readmission applications</li> <li>16. support reintegration of returnees into their communities</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) End poverty in all its forms everywhere</li> <li>2) End hunger, achieve food security and improved nutrition and promote sustainable agriculture</li> <li>3) Ensure healthy lives and promote well-being for all at all ages</li> <li>4) Ensure inclusive and equitable quality education and promote lifelong learning opportunities for all</li> <li>5) Achieve gender equality and empower all women and girls</li> <li>6) Ensure availability and sustainable management of water and sanitation for all</li> <li>7) Ensure access to affordable, reliable, sustainable and modern energy for all</li> <li>8) Promote sustained, inclusive and sustainable economic growth, full and productive employment and decent work for all</li> <li>9) Build resilient infrastructure, promote inclusive and sustainable industrialisation and foster innovation</li> <li>10) Reduce inequality within and among countries.</li> <li>11) Make cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable</li> <li>12) Ensure sustainable consumption and production patterns</li> <li>13) Take urgent action to combat climate change and its impacts</li> <li>14) Conserve and sustainably use the oceans, seas and marine resources for sustainable development</li> <li>15) Protect, restore and promote sustainable use of terrestrial ecosystems, sustainably manage forests, combat desertification, and halt and reverse land degradation and halt biodiversity loss</li> <li>16) Promote peaceful and inclusive societies for sustainable development, provide access to justice for all and build effective, accountable and inclusive institutions at all levels</li> <li>17) Strengthen the means of implementation and revitalise the global partnership for sustainable development</li> </ol>

## Annexe II : Cadre logique

	Logique d'intervention	Indicateurs	Base actuelle (Nov 2017)	Cibles (2022)	Source et moyens de vérification	Hypothèses
<b>Objectifs Spécifiques</b>	<u>Objectif spécifique 1</u> Réduire la vulnérabilité des personnes les plus affectées y compris les enfants par la migration mixte à Djibouti via des solutions pérennes	Nombre de personnes recevant des services sociaux de base	NA	20.000	Registre de la CNSS, MASS UNHCR, OIM	Poursuite de l'engagement des autorités sur le CRRF et le Pacte Mondial sur les Migrations
		Nombre de personnes recevant de l'assistance liée à la sécurité alimentaire	NA	2.000		
	<u>Objectif spécifique 2</u> Renforcer les capacités du gouvernement à mieux anticiper et gérer l'impact des flux migratoires dans les secteurs les plus affectés	Nombre de personnel de santé formé	NA	70% du personnel de santé visé	Système national d'information sanitaire, Ministère de la Santé, OIM	Poursuite de l'élaboration de la stratégie nationale migration
	Nombre de migrants ou migrants potentiels atteints par des campagnes d'information sur la migration ou les questions sante/ sanitaire liées a la migration	5.500 en 2017	15.000/an			
	<u>Objectif spécifique 3</u>	Nombre de migrants en transit protégés ou	NA	5.000/an	ONARS OIM,	Disponibilité de statistiques fiables et à jour sur les flux migratoires

	Renforcer les capacités de l'ONARS à gérer les flux migratoires et à répondre aux besoins spécifiques des réfugiés et des migrants	assistés  Nombre de personnel de l'ONARS formé	NA	80%	Rapports réguliers sur les migrants assistés, DTM, DG Police	
<b>Résultats</b>	<u>Résultat attendu 1</u> Insertion des populations les plus vulnérables dans les filets sociaux	Nombre de personnes insérées dans les filets sociaux (désagrégés par âge et par sexe)	0	2.000 ménages sont assistés via le PNSF et 20.000 via le PASS	Ministère de la Santé Registre de la CNSS UNHCR, OIM	
	<u>Résultat attendu 2</u> Insertion des réfugiés dans le système de santé national	Nombre de réfugiés insérés dans le PASS (désagrégés par âge et par sexe)  Cet indicateur contribuera partiellement au cadre de résultats du CRRF de l'IGAD, soit: " <i>IGAD RF SO3 Access to health services, water, energy sources by refugees and host communities</i> " – pour la population cible de cette action	0	80% des réfugiés sont insérés dans le PASS	Système national d'information sanitaire Registre de la CNSS UNHCR, OIM	
	<u>Résultat attendu 3</u> Le cadre législatif et institutionnel sur la protection des enfants les plus vulnérables, en particulier les enfants non accompagnés est renforcé et les enfants de la rue (migrants,	Nombre de décrets ou directives adoptés vers une meilleure protection des enfants des rues	0	2	Rapports des institutions étatiques concernées	

	djiboutiens et réfugiés) vivant à Djibouti sont identifiés et assistés en fonction de leurs besoins, réduisant ainsi leur vulnérabilité	<p>Nombre de cas d'enfants traités par le comité DIS</p> <p>Nombre de travailleurs sociaux de diverses institutions publiques formés sur la protection des enfants</p> <p>Nombre d'enfants enregistrés et référés aux institutions gouvernementales et non gouvernementales</p>	<p>0</p> <p>21</p> <p>0</p>	<p>50</p> <p>120</p> <p>700</p>	<p>Registre du comité DIS</p> <p>Rapports de formation</p> <p>Base de données du MFF et de Caritas</p>	
	<u>Résultat attendu 4</u> La situation sanitaire et l'offre de santé sur les routes migratoires sont renforcées	<p>Nombre de structures de santé et/ou espaces de quarantaine / isolation (COVID-19) le long de la route migratoire à Djibouti réhabilités/équipés pour mieux répondre aux problématiques de la santé des migrants</p> <p>Nombre de migrants bénéficiant des espaces de quarantaine et d'isolation (Ar-Aoussa, Ali-Sabieh)</p> <p>Nombre de points d'eau le long de la route</p>	<p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>6</p> <p>3.000</p> <p>20</p>	<p>PV/bordereau d'assistance du Ministère de la Santé</p> <p>Liste d'enregistrement de l'ONARS</p>	

		migratoire décontaminés et/ou réhabilités				
	<u>Résultat attendu 5</u> La cohésion sociale entre les réfugiés, les migrants et les populations hôtes est renforcée	Nombre de personnes sensibilisées sur les bonnes pratiques sanitaires au long des points importants de la route migratoire et disposant d'équipements pour se laver les mains	0	100.000	Rapport d'enquête OIM Ministère de la Santé	
	<u>Résultat attendu 6</u> La capacité du Ministère de la Santé de mieux anticiper et planifier l'impact sanitaire des flux migratoires mixtes à Djibouti et d'améliorer l'assistance sanitaire aux migrants est renforcée	Nombre de personnel de santé formée vers une surveillance sanitaire et prise en charge inclusive des migrant  Nombre de migrants assistés en fonction de leur pathologie  Nombre d'études sur la santé et la migration réalisées	0  0  0	100  7.500  1	Rapport de formation  Registre des consultations du MRC Rapport de l'étude publié	
	<u>Résultat attendu 7</u> Les capacités des agents de l'ONARS et du Comité de Coordination des Migrations sont renforcées pour fournir assistance aux migrants et aux réfugiés afin de promouvoir une meilleure cohésion entre réfugiés, migrants et populations hôtes	Nombre de dialogues inter pays	0	4	PV de réunion Ministère de la Femme et de la Famille, Ministère de l'intérieur Rapport ONARS Comité de	



		Nombre de POS développé	0	1	coordination des migrations Registre des stocks de l'ONARS	
		Nombre de stock alimentaire et non alimentaire disposé à divers partenaires dont l'ONARS	0	3		